

## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois octobre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune de SORÈZE, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de **M. Alain SCHMIDT, Maire de la commune.**

Présent (s) : *Alain SCHMIDT (Maire), Laurence TOUREZ (3<sup>ème</sup> adjointe), Thierry POUVREAU (4<sup>ème</sup> adjoint), Isabelle ESCANDE (5<sup>ème</sup> adjointe) Hervé VERDOUX (6<sup>ème</sup> adjoint), Guillaume ALBERT, Nathalie BONED, Maryvonne COMBRET, Joël CAMPAGNE, Maarten DOUZE, Abdelhakim EL AYADI, Lisette GRANDAZZI, Jean-Marie MAURIN, Jacques ROSSELLO, Annick SCOTTO, André SOULARD*

Excusé (s) : *Caroline MARCHAND, (1<sup>ère</sup> adjointe), Séverine LEPETIT, Catherine MOULHERAT*

Procuration (s) : *Christian AUSSENAC (2<sup>ème</sup> adjoint) à Thierry POUVREAU (4<sup>ème</sup> adjoint), Angélique CABESTANY à Guillaume ALBERT, Marc DURAND à Maarten DOUZE, Marie-Lise HOUSSEAU à Alain SCHMIDT (Maire),*

*Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, ont désignés comme secrétaire de séance : André SOULARD*

---

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des conseillers municipaux présents, procède à l'appel, conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 01 septembre 2025, aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et la séance s'ouvre selon l'ordre du jour.

#### Ordre du jour

- 1- Maitrise d'œuvre opération travaux de la route de Puylaurens
- 2- Attribution Marché public Travaux assainissement réseaux et voirie de la route de Puylaurens
- 3- Demande de subvention Agence de l'Eau pour les travaux assainissement de la route de Puylaurens
- 4- Demande de subvention auprès du Département du Tarn pour les travaux d'assainissement de la route de Puylaurens
- 5- Demande de subvention Amendes de police pour les travaux de sécurisation de la route de Puylaurens

- 6- Approbation du plan « intracting » avec le SDET pour la rénovation énergétique de l'éclairage public Route de Puylaurens et Impasse Beau Soleil
- 7- Demande de subvention Fonds vert pour la sécurisation incendie
- 8- Admission en non-valeur - budget principal
- 9- Admission en non-valeur – budget assainissement
- 10- Décision Modificative 1 budget principal
- 11- Décision Modificative 2 budget principal
- 12- Décision modificative 1 budget assainissement
- 13- Dénomination de la salle située à la Borie Blanche
- 14- Convention de prêt de la salle située à la Borie Blanche avec l'association Sorèze Vélo Club
- 15- Approbation du rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes Aux Sources du Canal du Midi
- 16-Subvention exceptionnelle Tourez production – concert caritatif

---

#### **71-2025 : Maîtrise d'œuvre opération travaux route de Puylaurens**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune de Sorèze s'est engagée dans une réflexion de travaux d'aménagement de la route de Puylaurens, celle-ci se fera accompagner pour la maîtrise d'œuvre du projet.

L'agence Valoris Géomètre Expert, située à Revel, a été sollicitée par la commune pour l'accompagner dans ce projet.

Le montant de la prestation proposée par l'agence Valoris, s'élève à 26 977.40 € HT, décliné comme suit :

- Suivi des travaux de voiries, eaux pluviales et coordination des travaux des gestionnaires de réseaux : 19 379,40 € HT
- Travaux assainissement : 7598 € HT.

Après exposé de Monsieur le Maire, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, 20 pour, 0 contre, 0 abstention décide :*

**D'accepter** la proposition de l'Agence Valoris Géomètre Expert,

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

---

#### **72-2025 : Attribution Marché Public travaux assainissement réseaux et voirie de la route de Puylaurens**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la route de Puylaurens, la commune a lancé un marché de travaux en procédure adaptée, le 12 septembre 2025, pour la réalisation des travaux assainissement réseau et voirie de cette route.

Ce marché de travaux comprend 2 Lots.

Lot 1 Travaux d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées

**2 bis Allées du Ravelin - 81540 SOREZE - 05.63.74.40.30 mairie@ville-soreze.fr**

## Lot 2 Travaux Voirie

La date de réception des offres était fixée au 3 octobre 2025.

7 entreprises ont candidaté pour le lot 1, une entreprise a été écartée pour absence de pièces obligatoires non fournies et 3 entreprises ont candidatées pour le lot 2.

VALORIS, maître d'œuvre, a réalisé l'analyse des offres.

Au vu des éléments techniques et financiers et pour donner suite à la commission d'appel d'offre qui s'est tenue le 17 octobre 2025, c'est l'entreprise EXEDRA (*située ZA Marignac, route de Lavaur BP 09 31850 MONTRABE*) qui a fait la meilleure proposition pour les deux lots.

Proposition déclinée comme suit :

- Lot 1 : 273 669€ HT
- Lot 2 : 268 435 € HT

*L'opération s'élève à 542 104 € HT*

Le maire informe également les membres du conseil que les travaux démarreront en janvier 2025 et se termineront en juin 2026.

Le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette proposition.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, 20 pour, 0 contre, 0 abstention décide :*

**Décide**, pour la réalisation, des travaux d'assainissement réseaux et voirie de la route de Puylaurens, de retenir l'entreprise EXEDRA, située à Montrabe, pour les lots 1 et 2 du marché de travaux de la route de Puylaurens,

Montant des travaux :

- lot 1: 273 669 € HT
- lot 2: 268 435 € HT

**D'autoriser** Monsieur le maire à signer le marché correspondant et tous documents afférents à cette affaire.

---

### **73-2025 : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau, pour les travaux d'assainissement de la route de Puylaurens**

### **74-2025 : Demande de subvention auprès du Département du Tarn, pour les travaux d'assainissement de la route de Puylaurens**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement de la route de Puylaurens, qui débuteront en janvier 2025, il est indispensable de mettre en séparatif les réseaux d'assainissement de cette voie.

Le montant estimatif de cette opération, de mise en séparation, s'élève à 109 699.50 € HT, dont 89 026.50 € HT de travaux.

Afin de pouvoir engager cette opération, une subvention sera sollicitée :

- Auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, pour un montant de 54 849.75 € HT, *soit 50 % du montant de l'opération.*
- Auprès du Conseil Départemental du Tarn, pour un montant de 17 805 .30 € HT, *soit 20 % du montant de l'opération.*

Le plan de financement de cette opération sera défini de la façon suivante :

- Subvention Agence Adour Garonne : 54 849.75 € HT (50%)
- Subvention Département : 17 805.30 € HT (20%)
- Autofinancement : 37 044.45 € HT (30%)

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, 20 pour, 0 contre, 0 abstention décide :*

**De solliciter** une subvention d'un montant de 54 849.75 € HT auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

**De solliciter** une subvention d'un montant de 17 805.30 € HT auprès du Conseil Départemental du Tarn

**D'accepter** le plan de financement comme suit :

Subvention Agence Adour Garonne : 54 849.75 € HT (50%)

Subvention Département : 17 805.30 € HT (20%)

Autofinancement : 37 044.45 € HT (30%)

**D'autoriser** Monsieur le maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

---

#### **75-2025 : Demande de subvention au titre des amendes de police, sécurisation route de Puylaurens**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du Conseil Départemental au titre des amendes de police. Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Monsieur Le Maire propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le projet suivant : sécurisation de la route de Puylaurens

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, 20 pour, 0 contre, 0 abstention décide :*

**De solliciter** une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

**D'autoriser** Monsieur le maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

---

#### **76-2025 : Approbation du plan « intracting » avec le SDET pour la rénovation énergétique de l'éclairage public route de Puylaurens et impasse Beau Soleil**

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn (S.D.E.T.) a contractualisé avec la Banque des Territoires un financement pour les programmes de rénovation de l'éclairage public par une avance remboursable dénommée « Intracting ».

L'intracting est destiné à financer des actions permettant d'améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités. Il s'agit de mettre en place des actions de performance énergétique de façon à réduire la consommation d'énergie. Dans ce cadre, le SDET souhaite accompagner les collectivités du Tarn en procédant à la rénovation énergétique de l'éclairage public.

La commune de Soreze a exprimé son souhait d'adhérer à ce programme.

Ce plan de financement « intracting pour la rénovation énergétique de l'éclairage public » a pour objet l'implantation de 10 mâts de 7 mètres + crosse 1 m+ luminaires sur la route de Puylaurens et de 5 mâts de 5 mètres + luminaires sur l'impasse Beau Soleil, ainsi que l'enfouissement réseau. Le montant total des travaux pour cette opération s'élève à 53 741.83 €.

Le financement « intracting » concerne la totalité de l'opération soit un prêt consenti par le SDET de 53 741.83 € avec un taux d'intérêt de 2.74 %, un montant total des intérêts de 10 044.92 € et un remboursement au SDET sur une période de 12 ans.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, 20 pour, 0 contre, 0 abstention décide :*

**D'approuver** le plan de financement « intracting » proposé par le SDET concernant rénovation énergétique de l'éclairage public de la route de Puylaurens et de l'impasse Beau Soleil comme suit : prêt consenti par le SDET de 53 741.83 € avec un taux d'intérêt de 2.74 %, un montant total des intérêts de 10 044.92 € et un remboursement au SDET sur une période de 12 ans.

**D'autoriser** Monsieur le maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

---

## **77-2025 : Demande de subvention Fonds Vert pour la sécurisation incendie – route de Garrevaques et la Borie Blanche**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que lors de la séance du 27 janvier 2025, il a été décidé de demander au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) 2025, une subvention pour le projet d'acquisition d'une bâche incendie, sur le centre sportif et d'extension du réseau pour défense incendie sur le secteur de la Borie Blanche.

Ces travaux de sécurité incendie répondent aux critères d'éligibilité du fond d'accélération de la transition écologique dit « fonds vert, dont un axe d'intervention concerne la prévention des risques incendies. Les services de l'Etat nous proposent d'orienter la demande de subvention vers le Fonds vert qui prend en charge l'opération à hauteur de 80% du montant HT selon devis.

*Pour rappel le financement demandé était le suivant :*

- *La bâche incendie (montant estimatif de 34 623 € HT)*
- *L'extension de réseau pour défense incendie chemin de Borie Blanche (montant estimatif de 22 706 € HT)*

*Soit un coût total de l'opération : 57 329 € HT*

Monsieur le Maire propose de solliciter le fonds vert à hauteur de 45 863.00 €, soit 80% du montant de l'opération.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, 20 pour, 0 contre, 0 abstention décide :*

**De solliciter** une subvention fonds vert pour permettre de financer le projet susvisé, d'un montant de 45 863 € qui prend en compte :

- *La bâche incendie (montant estimatif de 34 623 € HT)*
- *L'extension de réseau pour défense incendie chemin de Borie Blanche (montant estimatif de 22 706 € HT)*

*Soit un coût total de l'opération : 57 329 € H*

**D'approuver** le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

- Fonds Vert : 45 863 € (80%)
- Autofinancement : 11 466 € (soit 20 %)

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

---

## **78-2025 : Admission en non-valeur – budget principal**

Monsieur le Maire expose que face aux difficultés rencontrées pour recouvrer certaines créances, le comptable du service de gestion comptable (SGC) de Castres, en date du 10 septembre 2025, sollicite le conseil municipal pour l'admission en non-valeur de titres émis par la commune de Sorèze, pour l'encaissement des frais de garderie sur les années de 2021 à 2023.

Le montant global des recettes proposées en non-valeur pour l'année 2025, s'élève à la somme de 6 499.69 €, sur le budget principal.

Il est proposé en conséquence d'admettre en non-valeur ces titres non recouvrés. Les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget de l'année 2025, à l'article 6541 en section de fonctionnement – dépenses chapitre 65.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, 15 pour, 0 contre, 5 abstentions décide :*  
**L'admission en non-valeur** des divers produits irrécouvrables présentés par Monsieur le Comptable, pour un montant de 6 499.69 €.  
**D'inscrire** les crédits nécessaires au budget au compte 6541.

---

## 79-2025 : Admission en non-valeur – budget assainissement

Face aux difficultés rencontrées pour recouvrer certaines créances, le comptable du service de gestion comptable (SGC) de Castres, en date du 10 septembre 2025, sollicite le conseil municipal pour l'admission en non-valeur de titres émis par la commune de Sorèze, pour l'encaissement de la redevance modernisation assainissement, sur les années 2021 à 2023.

Le montant global des recettes proposées en non-valeur pour l'année 2025, s'élève à la somme de 8554.65 € et 947.74 €, sur le budget assainissement.

Il est proposé en conséquence d'admettre en non-valeur ces titres non recouvrés. Les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget de l'année 2025, à l'article :

- 6541 en section de fonctionnement – dépenses chapitre 65, pour la créance de 8554.65 €
- 6542 en section de fonctionnement – dépenses chapitre 65, pour la créance de 947.74 €

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, 15 pour, 5 contre, 5 abstentions décide :*  
**L'admission en non-valeur** des divers produits irrécouvrables présentés par Monsieur le Comptable, pour un montant de 8554.65 € sur le compte 65 41 et 947.74 € sur le compte 6542.  
**D'inscrire** les crédits nécessaires au budget au compte 6541 et 6542.

---

## 80-2025 : Décision modificative 1 Budget Principal

Monsieur le Maire expose que pour permettre le recouvrement des admissions en non-valeur le budget prévisionnel prévoyait 1 500 €. Pour permettre la liquidation de l'ensemble des créances, dont le montant s'élève à 6499.69 €, il convient de provisionner à hauteur de 5 000 €, l'article 6541 : créances admises en non-valeur.

De plus, afin de permettre la réalisation de sécurisation incendie sur le secteur de la Borie blanche, le conseil municipal a délibéré le 23 juin dernier pour une participation forfaitaire auprès des riverains concernés pour la mise en place de réducteurs d'eau.

À la suite de cette décision, il convient de provisionner le compte 65748 : subvention aux particuliers à hauteur de 10 500 € (section fonctionnement dépense chapitre 65).

Pour faire face à ces dépenses supplémentaires, il sera inscrit en « recette supplémentaire perçue » la somme de 15 500 € sur le compte 741121 : Dotation de solidarité rurale section fonctionnement recette chapitre 74.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, 20 pour, 0 contre, 0 abstention décide :*  
**D'approuver** cette décision modificative n°1,  
**De préciser** que cette délibération sera envoyée à Monsieur le Trésorier Payeur, de Castres.

## 81-2025 : Décision modificative 2 Budget principal

Monsieur le Maire expose que pour faire face aux diverses dépenses d'investissement, il convient de modifier le budget de la façon suivante :

### COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Supplémentaire	Réduit
Opération travaux Mairie 517/ 23 / 231	Immobilisations corporelles en cours	31 000	
Opération Travaux route de Puylaurens 522 / 23 / 231	Immobilisations corporelles en cours	452 000.00	
Opération sécurisation Incendie 521/23 / 231	Immobilisations corporelles en cours	100.00	
Opération Pont Riviere 506/23 / 231	Immobilisations corporelles en cours		70 000.00
Opération Voie verte Tranche 2 - 499 23 / 231	Immobilisations corporelles en cours		30 000.00
Opération Logement communal 507/23 / 231	Immobilisations corporelles en cours		115 000.00
Opération Equipement Photovoltaïque 523/ 23 / 231	Immobilisations corporelles en cours		125 000.00
Opération Equipement travaux 513 23 / 231	Immobilisations corporelles en cours	8 000.00	
Opération Eclairage public 514/23 / 231	Immobilisations corporelles en cours	7 500.00	
Opération Travaux 2025- 516 23 / 231	Immobilisations corporelles en cours	30 000.00	
Opération de travaux école 519 23 / 231	Immobilisations corporelles en cours		14 000.00
<b>023 / 023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>38 800.00</b>	
	<b>Total</b>	567 400.00	354 000.00

### COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
Opération La Riviere 506 13 / 1321	Etat et établissements nationaux	43 500.00	
Opération Traversée des Moureaux 50413/1321	Etat et établissements nationaux	21 000.00	
Opération Route de Puylaurens 522 13 / 1323	Départements	25 700.00	
Opération Sécurité Incendie 521/13/1321	Etat et établissements nationaux	45 600.00	
<b>021 / 021 / OPFI</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>38 800.00</b>	
731 / 73123	Taxe com additionnelle droits mutation ou publicité foncière	38 800.00	
	<b>Total</b>	213 400.00	

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, 20 pour, 0 contre, 0 abstention décide :*  
**D'approuver** cette décision modificative n°2,  
**De préciser** que cette délibération sera envoyée à Monsieur le Trésorier Payeur, de Castres.

## 82-2025 : Décision modificative 1 Budget Assainissement

Monsieur le Maire expose que pour permettre le recouvrement des admissions en non-valeur le budget prévisionnel prévoyait 8709 €. Pour permettre la liquidation de l'ensemble des créances, il convient de provisionner à hauteur de 1200 €, l'article 6541 : créances admises en non-valeur.

Fonctionnement	Dépense
Chapitre 011	

Article 6061 Fournitures non stockables	- 1 200 €
Chapitre 65 Article 6541 créances admises en non-valeurs Article 6542 créances éteintes	2 00 €
	1 000 €
Total	0

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, 20 pour, 0 contre, 0 abstention décide :*  
**D'approuver** cette décision modificative n°1,  
**De préciser** que cette délibération sera envoyée à Monsieur le Trésorier Payeur, de Castres.

### 83-2025 : Dénomination de la salle située à la Borie Blanche

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'à la suite de l'arrêt de l'activité du club d'athlétisme, le local communal utilisé par celui-ci et situé à la Borie Blanche, est désormais vacant.

Ce local ne disposant pas d'une nomination particulière, il convient donc de procéder à la dénomination de celle-ci.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil, de trouver un nom à cette salle communale.

Après concertation, sur la future dénomination de la salle,

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, 20 pour, 0 contre, 0 abstention décide :*  
**De nommer** la salle communale située à la Borie Blanche, salle Aymeric PIERSON

### 84-2025 : Convention de prêt salle de la Borie Blanche – salle Aymeric Pierson

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement à la vie associative, la commune de Sorèze met à disposition des associations des salles municipales et espaces polyvalents.

En conformité avec la législation, il est nécessaire de mettre en place une convention de mise à disposition pour le prêt des salles.

Considérant les besoins de l'association Sorèze Vélo Club de disposer d'une salle pour les besoins du club : stockage, réunion, entraînements ....

Monsieur le Maire, après avoir exposé le projet de convention, demande au conseil municipal de se prononcer sur la mise à disposition de la salle Aymeric PIERSON, au Vélo Club de Sorèze, ainsi que sur la convention de mise à disposition de cette même salle.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, 20 pour, 0 contre, 0 abstention décide :*  
**De mettre** à disposition la salle Aymeric PIERSON au Vélo Club de Sorèze,  
**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle Aymeric PIERSON

### 85-2025 : Communication du rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes Aux Sources du Canal du Midi

Fin septembre la communauté de communes Aux Sources du Canal du Midi a adressé aux maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI),

Cette transmission est une obligation, issue de l'article L.5211.39 au CGCT, et s'impose à tous les EPCI comportant au moins une commune de plus de 3.500 habitants. Ce rapport d'activité est présenté à l'assemblée délibérante du groupement puis fait l'objet d'une communication par les maires des communes membres à leur conseil municipal.

Toutes explications entendues, le conseil municipal :

**Prend acte** de la communication du rapport d'activité de la Communauté de Communes Aux Sources du Canal du Midi.

---

#### **86-2025 : Subvention exceptionnelle TOUREZ PRODUCTION**

Monsieur le Maire expose que l'association TOUREZ PRODUCTION, association engagée dans les manifestations de la commune, organise un concert exceptionnel à but caritatif, les 22 et 23 novembre 2025 à l'abbatiale de l'Abbaye-école.

Il propose au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association TOUREZ PRODUCTION, pour l'organisation de leur concert caritatif.

*Mme Laurence TOUREZ ne prend pas part au vote, étant membre de la famille de Monsieur Tourez, président de l'association*

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention ; Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € à Tourez Production.*

---

#### **Questions diverses :**

**La séance est levée à 22 heures.**

Le Maire  
Alain SCHMIDT



Le secrétaire de séance  
André SOULARD

